

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 102 (1957)  
**Heft:** 6

**Artikel:** La notion d'allégement dans les armées  
**Autor:** Revol, J.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-342817>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE MILITAIRE SUISSE

Rédaction-Direction : Colonel-brigadier Roger Masson

Rédacteur-Adjoint : Lt-colonel EMG Georges Rapp

Administration : Lt-colonel Ernest Buetiger

Editeurs et expédition : Imprimeries Réunies S. A., av. Gare 33, Lausanne  
(Tél. 23 36 33 — Chèq. post. II. 5209)

Annonces : Publicitas S. A., succursale, rue Centrale 15, Lausanne

---

**ABONNEMENT :**      **Suisse :**    1 an Fr. 12.— ;    6 mois Fr. 7.— ;    3 mois Fr. 4.—  
**Etranger :**    1 an Fr. 15.— ;    6 mois Fr. 8.— ;    3 mois Fr. 4.50  
Prix du numéro : Fr. 1.50

---

## La notion d'allégement dans les armées

C'est encore un lieu commun de dire : la victoire appartient aux armées manœuvrières, aux chefs imprégnés d'un intelligent esprit d'initiative, à l'offensive de préférence à la défensive ; bref, à tout ce qui comporte action et mouvement.

Or le mouvement implique vitesse de déplacement et cette vitesse est fonction du poids à déplacer. Qu'il s'agisse de l'homme dans les marches ou dans le combat, des voitures, trains ou convois dans les transports, des divers échelons du commandement dans la mise en œuvre des unités, il y a intérêt à les rendre moins lourds, moins chargés. C'est pourquoi la question de l'allégement dans les armées aux diverses époques de l'histoire des guerres n'est pas indigne de notre attention. « Ce qu'on connaît ne sert qu'à désirer de connaître. » On se propose d'examiner ci-après cette notion d'allégement en se plaçant aux points de vue successifs du combattant, des armes, de la logistique et du commandement.

\* \* \*

Les Gaulois allaient au combat le torse nu. On a appelé cette extravagance « la sainte folie de la chair ». Dépouillé de toute littérature, le fait se réduit sans doute à ceci : il fallait des bras bien dégagés pour frapper de taille avec la lourde

épée que l'on tenait des deux mains ; l'absence de vêtement en rendait le maniement plus facile ; ainsi font aujourd'hui les praticiens de la boxe.

Les soldats romains, au contraire, étaient lourdement chargés. Avec leurs armes, cinq jours de vivres, des pieux pour camper, ils portaient au moins soixante livres. Dans leurs exercices d'entraînement, ils se servaient d'armes d'un poids double de celui des armes ordinaires. La force physique du combattant, l'agilité dans l'emploi de ses armes ont fait le succès des légions de Rome au temps de la République. Plus tard, sous l'Empire, lors du déclin de l'armée du Rhin, les armes individuelles s'allègent. Déjà Marius avait donné au légionnaire un bouclier rond plus léger. On en restreint encore le poids, tant pis s'il couvre moins bien. Cuirasse et casque de fer sont gênants : l'empereur Gratien les supprime, tant pis si la qualité du soldat diminue, si les aptitudes au combat décroissent.

Voilà pour le monde ancien. Au moyen âge, après s'être moqués des Allemands à cause « de la pesanteur de leur armure », et avoir cédé lors des croisades à une mode passagère à l'allégement, les chevaliers français inclinent à leur tour vers le renforcement des armures. Si, au XIII<sup>e</sup> siècle, la housse de drap suffit à protéger les chevaux contre les traits d'infanterie ; si les sergents à cheval, laissant aux chevaliers les lourdes montures d'Europe, utilisent des croisements de chevaux arabes plus légers et ne portent eux-mêmes que la tunique de cuir, dès le XIV<sup>e</sup>, la cavalerie toujours prédominante, n'a pas conservé sa souplesse d'autan. Elle est plus compassée ; elle ne connaît que deux armes, la lance et l'épée ; le poids des armures et la complication de l'équipement l'empêchent de combattre à pied. Bientôt, à l'augmentation de puissance des armes offensives, un renforcement équivalent des cuirasses suivra. En sorte qu'à l'époque de Crécy, avec sa monture protégée par un harnais de plates et une tête, le cavalier n'est plus qu'un automate.

A côté, l'homme à pied, mercenaire du roi de France, lour-

ment équipé (70 à 80 livres) s'oppose aux archers plus légers de l'armée anglaise.

Dès qu'apparaît l'arme à feu portative, peu après Jeanne d'Arc, après un éphémère renforcement des armures, la voie est ouverte à l'allégement. Avec les guerres de religion, la pénurie de chacun aidant, on jette bas les armes défensives. Depuis longtemps les Suisses avaient donné l'exemple : seuls leurs hommes du premier rang portaient salade et cuirasse.

Sous Louis XIV, Martinet, contrairement à Louvois, préconise l'allégement du fantassin ; Fourilles, celui du cavalier, malgré Turenne voulant maintenir la cuirasse.

Il faut en arriver au XIX<sup>e</sup> siècle et aux nécessités de la conquête de l'Algérie pour que l'on reparle d'alléger les troupes. « Nos soldats, déclare Bugeaud, doivent être libres de leurs mouvements et dégagés ; il faut, à tout prix, alléger le poids qui les surcharge. Nos mulots, nos chevaux porteront les vivres et les munitions. Alors, nous serons à même de traverser les montagnes, les torrents, sans laisser derrière nous les bagages. »

Pratique n'allant pas sans beaucoup de laisser-aller, inhérent à cette sorte de guérilla et incompatible avec la nature de la guerre en Europe. Elle fut la caractéristique de l'armée française sous le second Empire. Moltke, dans sa *Relation de la campagne de 1859* observe judicieusement : « Le soldat était extrêmement chargé ; il portait dans son sac la veste, une paire de souliers, un caleçon, 3 chemises, les guêtres, des brosses et 80 cartouches, le sac de campement, une couverture, des piquets, la marmite, le bidon, les outils et 5 jours de vivres. » Quoi encore !... C'est pourquoi les hommes déposent leur sac pour l'attaque. Le commandement : « Sac à terre ! » tient lieu de : « En avant ! » — « Je me rappelle, écrivait un officier ayant pris part à la bataille de Magenta, que je quittais la colonne avec ma section, lorsque je vis le capitaine d'artillerie, tout effaré, accourir en disant : « Général, Général, on va nous prendre une pièce ». Le général répondit en criant : « Allons ! les zouaves, sac à terre ! » A ces mots, les deux bataillons s'élancent en avant comme un troupeau de moutons, en semant leurs sacs

partout. Après l'attaque, ou bien l'on retrouve les sacs à moitié vides, ou bien l'unité se disloque à leur recherche.

Tandis que les Allemands abandonnaient totalement la cuirasse dans la cavalerie après 1870, l'armée française se bornait à un essai partiel de décuirassement non suivi d'effet ; elle procédait même à un alourdissement de la cavalerie légère par une réapparition assez insolite de la lance. Quant au fantassin, il restait aussi chargé que par le passé en dépit d'enquêtes interminables. Le même immobilisme sévissait d'ailleurs en ce qui concerne la transformation de la tenue. Aussi rien n'avait abouti quand s'ouvrit le conflit de 1914 et si en 1939 la tenue se trouvait mieux adaptée aux conditions du champ de bataille moderne, le poids porté par le combattant français ne différait guère de ce qu'il était au siècle dernier.

Aujourd'hui, son allégement semble plus réel. Le meilleur rendement de la traction auto permet d'accroître la part du chargement portée par les voitures. Y ont également contribué : l'emploi de métaux légers ; la substitution d'équipements sportifs aux anciennes tenues de parade : on voit des combattants en manches de chemise, acheminement vers les pratiques gauloises évoquées au début de ces pages ; enfin, la profonde transformation des armes.

\* \* \*

Aux classiques catégories d'armes en usage : individuelles et collectives, offensives et défensives, légères et lourdes, blanches et à feu, contre le personnel et contre le matériel, s'ajoute la dernière en date, celle des armes dites conventionnelles par opposition avec celles de destruction massive : bombe A ou H, engins spéciaux, fusées téléguidées, arme absolue, qu'un présent ou un avenir plus ou moins proche nous réserve. Le comportement de ces diverses catégories au regard de la notion d'allégement, on va, pour la clarté de l'exposé, l'examiner dans les corps de troupe traditionnels de l'armée de terre, réservant à un autre paragraphe quelques considérations relatives aux armées de l'air et de mer.

C'est d'hier seulement, avec l'emploi de la mitrailleuse que l'infanterie a connu l'arme collective. Elle n'utilisait jusque-là que l'arme portative individuelle. Au premier abord, cette innovation semble avoir provoqué un sensible alourdissement : la mitrailleuse pèse plus que le fusil même si on lui ajoute le poids de la baïonnette. Mais si l'on tient compte des effets du feu, une mitrailleuse servie par deux hommes vaut combien de fusils qui absorbent autant d'hommes ? En sorte qu'en réalité l'allégement n'est pas douteux. Cette introduction de l'arme collective, mitrailleuses de divers genres, mortiers, armes anti-chars, etc., dans l'armement de l'infanterie aura provoqué une séparation plus nette entre les armes du combat de près et celles du combat de loin. Naguère, le fusil répondait indistinctement dans les deux cas. Désormais, la tendance semble être de confier la sécurité du combattant dans le corps à corps (toujours à prévoir en dépit de l'inclination générale à vouloir tuer ou détruire de plus en plus loin) à un armement personnel franchement léger, mitraillette, grenade, poignard, voire couteau à cran d'arrêt. Que l'on mesure le chemin parcouru depuis l'adoption du mousquet combiné avec la pique !

La cavalerie s'est à présent métamorphosée en arme blindée ; elle montre par là qu'elle est bien l'héritière des « chevaliers bardés de fer ». Ici, l'alourdissement est certain. Le char de combat, d'abord utilisé pour franchir un réseau de barbelés, s'enfle et se cuirasse à mesure que le projectile anti-char devient plus perforant. Attendra-t-il le moment où ne trouvant plus de ponts assez solides pour lui permettre de franchir un cours d'eau, de routes assez macadamisées pour en supporter le poids, il se verra immobilisé, incapable de participer à une action par défaut d'agilité ? Ou bien la science industrielle lui fournira-t-elle les moyens de maintenir la rigidité de son armure sans rien lui faire perdre de sa qualité d'engin tous-terrains ? Ou encore en sera-t-il réduit, tels les grands ancêtres du XVI<sup>e</sup> siècle, à jeter bas casque et cuirasse pour reprendre la liberté de courir à toutes jambes, ce qui reste, en définitive, la faculté maîtresse sur le champ de bataille ? L'éter-

nel duel entre le canon et la cuirasse se livre en ce moment autour de l'arme blindée. Que celui-là l'emporte sur celle-ci et une fois encore, la performance sera réalisée en faveur de la notion d'allégement.

Avec l'artillerie, l'alternative a été plus nuancée. Dès son apparition, environ le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, l'artillerie à feu alourdit plus les troupes qu'elle ne sert dans le combat. Les « gros canons jetant pierres » quand ils paraissent en France en 1374-1375 garnissent les murailles des villes. La multiplicité des calibres et la lourdeur restent longtemps la note dominante : sous Charles VIII, parmi les 140 canons qu'il emmène à Naples, le double canon est traîné par 35 chevaux, le canon serpentin par 23, la grosse coulevrine, par 17. On songe à l'effort que représente la traversée des Alpes par les armées des guerres d'Italie ! Aussi la tendance est-elle à la simplification à l'imitation des Suisses qui ont alors une artillerie de petit calibre (mesure d'économie, possibilités industrielles ou doctrine ?), comme feront plus tard les Suédois et les Russes.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, pendant les guerres de religion, la France adopte un « système » homogène à 6 calibres tandis qu'en Allemagne on emploie des bouches à feu courtes tirant sous de grands angles. Au moment de Rocroy (1643) l'artillerie française ne comporte plus que 4 calibres. La lourdeur, persiste néanmoins : en 1673, Turenne traîne un matériel qui exige 700 chevaux pour seulement 13 bouches à feu et 4 voitures à munitions.

La modernisation de l'arme commence au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les 17 calibres variés qu'avaient fait naître en France les guerres de Louis XIV font déjà place en 1732 aux 5 calibres du système de Vallière ; matériel encore lourd, encombrant, fait de pièces paralytiques qui restent là où on les a placés et que l'on perd souvent faute de les pouvoir emmener. Le souvenir n'était cependant pas perdu des pièces légères dites *à la Suédoise* naguère employées par Gustave-Adolphe et Charles XII. Frédéric II en dote son infanterie, en même temps qu'il institue *l'artillerie à cheval*. La France utilise au même moment

une pièce de 4, canon d'infanterie ; il allait devenir le modèle de l'artillerie de campagne française pendant toutes les guerres de la Révolution et de l'Empire. Incorporant cette pièce dans son système, Griebeauval rendra le matériel plus solide, plus uniforme en même temps que plus mobile.

L'extension de l'artillerie à cheval, à partir de 1796, amène la suppression progressive des canons de bataillon. L'adoption d'avant-trains et de caissons, après 1815, permettant de faire monter les servants sur les coffres — ce sera *l'artillerie montée* — donne plus de mobilité aux batteries, sans les alléger.

En Algérie, Bugeaud s'en « débarrasse » totalement et, sous le second Empire, le souci toujours latent de réduire la lourdeur des pièces fait adopter les malencontreuses *mitrailleuses* de 1870. L'erreur fut d'y voir non pas des engins d'infanterie mais des canons incapables de rivaliser avec l'artillerie allemande.

La notion d'allégement devint comme une sorte de superstition quand en 1904, le général Langlois, un artilleur réputé, envisageant l'adoption par les Allemands d'une artillerie lourde de campagne, prônait le canon à très faible calibre et à tir ultra-rapide. Malgré les qualités remarquables du canon français de 75, les événements de 1914 n'ont pas confirmé cette théorie. On vit alors le même phénomène se reproduire : tandis que par esprit de simplification et d'allégement le temps de paix incline à la réduction du nombre des calibres, les besoins du temps de guerre poussent au contraire à leur multiplication.

Le deuxième conflit mondial a provoqué une extension considérable de l'artillerie. D'une part, l'emploi de la motorisation rend secondaire la question du poids des pièces, encore que ce poids les soumette aux limites de circulation de l'arme blindée. D'autre part, l'extrême dissémination des troupes provoque une répartition de plus en plus fragmentaire des unités d'artillerie. Le temps n'est plus où la division était la plus petite unité à disposer d'une artillerie organique. Aujourd'hui, l'on prévoit que le tandem bataillon-groupe rem-

placera le tandem régiment-groupe instauré sitôt après 1945. Observons cependant qu'un groupe de 105 tracté a une longueur en colonne de route de 14 kilomètres !

Qu'en sera-t-il demain, en matière d'allégement, avec l'emploi d'une artillerie atomique ? On a signalé la lourdeur et l'encombrement du canon atomique. En toute équité, ces inconvénients sont à mettre en balance avec l'accroissement de puissance de son projectile. On a calculé qu'un mortier atomique servi par 6 hommes pouvait produire les mêmes effets que 72 pièces d'artillerie conventionnelle tirant pendant deux jours et requérant le service de 3000 hommes. L'allégement ne fait aucun doute. Ce sont là expériences de polygone et non pas constatations du champ de bataille ; cela rappelle les déductions des écoles de tir d'infanterie avant 1914. Ne suffira-t-il pas, en effet, d'un coup heureux pour détruire le mortier atomique, alors que des 72 pièces tirant deux jours durant, il en restera toujours quelques-unes ?

Enfin, si l'on admet que « les Etats-Unis et l'URSS sont proches de la ligne d'arrivée dans la course pour la réalisation de l'arme absolue », le problème de l'allégement ne se posera plus puisque sa portée de 8000 km. serait « presque exactement la distance entre Washington et Moscou ».

Aux transformations de l'arme d'attaque par excellence — le canon — répondent celles de l'arme de défense.

L'art des ingénieurs militaires consiste à assurer : 1<sup>o</sup> la protection des frontières ; 2<sup>o</sup> la sécurité immédiate des troupes en campagne. D'où les deux catégories bien connues : fortification permanente et fortification passagère.

Pour couvrir les frontières on recourut d'abord à un obstacle continu : muraille de Chine de plus de 2000 km. construite de 246 à 209 av. J.-C. ; *limes* de l'empire romain, au début du III<sup>e</sup> siècle de notre ère.

Les grandes invasions en Europe ayant ruiné ce *limes* toutes les villes à l'intérieur de l'empire s'encerclent de murs épais et cette dispersion de la fortification permanente sera portée à son comble par l'extrême individualisme du régime

féodal : on ne dénombrait pas moins de 50 000 châteaux au XIV<sup>e</sup> siècle, sur le seul territoire français.

Le canon provoqua leur disparition progressive, en sorte que sous Louis XIV, on ne comptait plus, relégués au rang de forteresses de troisième ordre, que 58 châteaux ou forts royaux. Avec Vauban, la fortification des frontières reprend son rôle dans la stratégie du commandement. Le premier, et il sera le seul en ce sens, il enferme dans ce qu'il appelle le *pré carré* de la France, la totalité des frontières ; ainsi à plusieurs reprises, sa « barrière de fer » sauvera-t-elle de l'invasion : si lourd qu'en fût le système, son efficacité fut réelle.

Après Waterloo, la Commission de défense de 1818 adoptait le système dit des camps retranchés que l'on supposait ne pouvoir être investis et dont le général Rogniat avait dit qu'ils permettaient à une armée battue de trouver un refuge, de se refaire, puis d'en sortir. La triste aventure de Bazaine dans Metz montrait le cas qu'on devait faire d'une conception aussi dangereuse.

La solution adoptée après 1870 consistait dans l'établissement de rideaux défensifs, un ou deux par frontière, en première ligne, permettant de canaliser l'invasion sur des trouées où pourraient agir les armées de campagne et en arrière desquelles de nouvelles lignes de défense seraient organisées ; en arrière encore, fortification des grands centres... Programme colossal dont la lourdeur, par l'effort financier exigé, était incompatible avec une réalisation intégrale. Il n'en poussa pas moins l'agresseur à l'éviter en le tournant par la Belgique en 1914.

Si pesant qu'apparût le système adopté après 1870, ce fut à un système encore plus lourd que la Commission de défense aboutit après la victoire de 1918 avec la fameuse ligne Maginot. Aussi se borna-t-elle à couvrir les territoires recouvrés. Hitler ne l'attaqua pas plus en 1940 que n'avait fait en 1914, Guillaume II des *musoirs* de l'Est.

En sorte que le passé de la fortification permanente s'achève sur un crescendo de lourdeur laissant prévoir une aggravation

si elle se propose de conjurer les effets de la bombe atomique. A moins que... à moins que la fortification passagère, tout en maintenant une efficacité suffisante, n'apporte l'indéniable bénéfice de son allégement.

Les armées de Joffre crurent la chose acquise quand, après la bataille de la Marne, leur poursuite se heurta brusquement aux tranchées allemandes doublées d'un réseau de barbelés. Elles étaient parties en campagne, persuadées que les tranchées-abris, très en honneur dans l'armée française de 1870, étaient parmi les causes de nos défaites.

Or, la fortification de campagne, comme tous les facteurs matériels, n'a que la valeur d'un outil ; il convient de critiquer non l'outil en lui-même, mais celui qui s'en sert mal. La réaction, fort vive, fit passer d'un extrême à l'autre : plus de camp retranchés ; les forts, déjà vidés du gros de leur artillerie, perdirent jusqu'à leur garnison de sûreté. La bataille de Verdun montre cependant l'appoint représenté pour la défense par les ouvrages établis sur les positions dominantes et l'on revint alors à une appréciation plus réaliste de leur valeur.

Comment, dans les conditions actuelles de la guerre, va se présenter la défense des frontières ? La transformation des armements et surtout le fait de la situation internationale mondiale exigent une refonte complète des organisations fortifiées. Dans ce vaste cadre, quelle sera la part de chaque catégorie, permanente ou passagère ? La conception des Israéliens faisant reposer leur sécurité sur un réseau de mines et un rideau de barbelés peut-elle servir de modèle en d'autres régions et plus particulièrement en Europe ? S'il en devait être ainsi, on mesurerait le chemin parcouru depuis la muraille de Chine ou le *limes* romain sur la voie de l'allégement. Tout compte fait cependant, la solution de demain pourrait consister en une combinaison rationnelle entre les moyens sans cesse alourdis de la fortification permanente et ceux notoirement plus légers de la fortification passagère.

(A suivre)

J. REVOL